Grille nationale, maille de 10 km par 10km : Guyane

Depuis leur création, le Secrétariat de la Faune et de la Flore puis le Service du Patrimoine naturel ont préconisé l'utilisation de grilles standard pour la représentation cartographique des données d'inventaire. Sur le plan national, le choix s'était porté sur le découpage des cartes IGN au 1/50000e. Dans ce système, en métropole, chaque maille correspond à un rectangle de 0,4 grades en longitude et de 0,2 grades en latitude, soit respectivement environ 28 km et 20 km de côté. Le changement de système de référence géodésique, accompagné, pour les coordonnées géographiques, par l'abandon des grades Paris au bénéfice des degrés Greenwich, ainsi que l'adoption, par le décret 2000-1276 d'application du 21 décembre 2000, de systèmes de projection officiel, ont conduit le SPN à adopter de nouvelles grilles de référence, basée sur les coordonnées planes.

Pourquoi une grille ?
Une grille sert en premier lieu à synthétiser des données ayant des résolutions spatiales différentes. Cette généralisation permet notamment de cartographier de façon homogène des observations d'origines diverses et/ou récoltées avec des méthodologies différentes, facilitant ensuite les comparaisons entre espèces ou dans le temps.
Mais l'emploi d'une grille peut présenter d'autres avantages, comme permettre une planification des prospections, même si les données récoltées sont géo-localisées avec précision, par exemple à l'aide d'un GPS. Et, dans le cas où cette précision ne peut être obtenue, la maille peut devenir une unité de localisation pour la collecte de données.
Enfin, elle peut être utilisée comme unité de base pour réaliser des calculs d'aires de répartition.

Choix de la nouvelle grille nationale.

Une grille basée sur des coordonnées planes a l'avantage d'un découpage surfacique régulier ; elle autorise donc des calculs de surface justes. Elle se révèle en particulier plus pratique pour calculer des surfaces puisqu'on peut la développer de façon à ce que toutes les mailles soient identiques.
Le Service du Patrimoine Naturel a donc choisi de définir une nouvelle grille sur le système de projection UTM 22 N pour la Guyane. Le maillage de 10 km x 10 km, correspondant à la résolution utilisée au niveau européen, a été retenu pour la grille standard ; d'autres précisions pourraient toutefois être envisagées.

Principales caractéristiques techniques de la grille (SIG)
Nom : grille_10km_ZEE_973
Version : 2012
Système de coordonnées : RGFG95 - UTM 22 N
Surface couverte par le lot de données : Guyane française et sa Zone Economique Exclusive
Nombre de maille : 2319
Attributs :

- CD_SIG : code de la maille et identifiant
- CODE_10KM : code maille court, pour utilisation courante